

*Recours au Règlement—M. Cossitt*

Deuxièmement, il y a la question n° 40 qui figure au *Feuilleton* depuis près de trois ans. Elle porte sur le fait qu'on a dépensé 86,000 dollars pour décorer le bureau du premier ministre (M. Trudeau) au troisième étage de l'édifice du Centre. J'ai demandé ce qu'on avait acheté et à quel prix. Pour une raison ou pour une autre, le gouvernement semble réticent à communiquer au Parlement quels articles figurent sur cette liste et leur prix. J'en conclus qu'il y a sur cette liste certaines choses que le gouvernement préfère cacher au Parlement.

Troisièmement, il y a la question n° 52 à propos de Goldfarb and Associates. Tout ce que cette question demande, c'est combien d'argent ces gens ont reçu sous forme de contrats pour certains services rendus pendant une certaine période de temps. Etant donné que Martin Goldfarb a son mot à dire en période d'élections, comme nous avons été à même de le constater il y a quelques semaines, j'estime qu'il faut répondre sans plus tarder à cette question. Nous n'avons pourtant pas encore reçu de réponse.

Enfin, il y a la question n° 1088 qui figure au *Feuilleton* depuis un bon bout de temps. Il s'agit de la mauvaise utilisation qu'une entreprise appelée Key Data Canada a fait du Centre informatique de la Commission d'assurance-chômage à Montréal en rappelant des employés au travail et en utilisant la machine sans en avoir obtenu préalablement la permission, semble-t-il. J'ai demandé qui l'avait autorisée, combien d'argent avait été dépensé, qui avait payé ces employés et surtout si le haut fonctionnaire en cause avait reçu une piscine en cadeau dans sa cour arrière pour avoir donné cette permission. J'ignore pourquoi cette question est demeurée sans réponse des mois durant.

● (1222)

Je sais qu'à la suite des mes questions, la GRC a reçu l'ordre de mener enquête, et j'ai collaboré avec elle. Sur sa demande, je lui ai indiqué le nom des employés qui ont été rappelés au travail et que l'on a tenté d'acheter en leur offrant des billets de \$20 dans des enveloppes blanches, et qui ont presque tous refusé, à ma grande satisfaction.

Je voudrais savoir pourquoi on ne divulgue pas les résultats de l'enquête de la Gendarmerie royale pourtant terminée depuis longtemps, si je ne m'abuse. Voilà les choses que je désire signaler. Ce n'est certainement pas trop demander au secrétaire parlementaire qu'il nous dise autre chose que «je vais réexaminer la question» ou, «nous avons déjà répondu à deux de vos questions aujourd'hui», ce qui est vrai, mais il s'agissait de questions de moindre importance ou encore, selon l'excuse habituelle, «on a répondu à 86 p. 100 des questions au cours de la session» et ainsi de suite. Le secrétaire parlementaire ne peut-il pas nous donner une réponse vraiment pertinente et concrète?

[M. Cossitt.]

[Français]

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le président, le numéro du député constitue un véritable petit feuilleton verbal. S'il fallait que chaque député qui n'a pas reçu de réponse à une question dans les délais qu'il souhaite se lève pour relire les questions au *Feuilleton* et tenter de marquer des points politiques qu'il juge à son avantage, on n'en finirait plus et cela représenterait de la véritable partisanerie.

Je constate que le député, par la lecture de quelques-unes de ses questions qui restent inscrites au *Feuilleton*, a utilisé des minutes précieuses qui appartiennent au Parti Crédit Social du Canada, dont c'est la journée d'opposition. Je n'abuserai pas comme lui du temps de la Chambre, sauf pour rectifier certains faits qui méritent de l'être.

Le député laisse entendre que nous ne répondons pas aux questions, et cela est injuste, monsieur le président. J'ai en main un relevé portant la date du 9 mai, ce qui est quand même relativement récent, lequel démontre que nous avons répondu à 1,040 questions sur 1,609 questions inscrites au *Feuilleton* et qu'à l'époque, le 9 mai, il restait en suspens 569 questions qui sont à l'étude et déferées aux divers ministères pour recherches et réponses. Ceci équivaut à une proportion de 64.6 p. 100 des réponses, monsieur le président.

Je peux confirmer à la Chambre que jusqu'à aujourd'hui, cette proportion est supérieure aux deux tiers, parce que nous avons répondu encore à de très nombreuses questions depuis le 9 mai dernier. De plus, en ce qui concerne les dépôts de documents, nous avons répondu à 42 ordres de dépôt de documents sur 44, c'est donc une moyenne de presque 100 p. 100. Enfin, en ce qui concerne les questions marquées d'un astérisque, monsieur le président, nous avons répondu à 50 p. 100 de ces questions. Ceci constitue, encore une fois, une excellente moyenne et démontre à tout le moins la bonne foi des fonctionnaires du ministère dont je suis le secrétaire parlementaire. Monsieur le président, il est bon de rappeler en toute justice, en réponse à la question et aux insinuations faites par l'honorable député de Leeds (M. Cossitt), qu'au cours de la dernière session nous avons répondu à 94 p. 100 des questions inscrites au *Feuilleton*.

[Traduction]

**M. Cossitt:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je serai très bref. Il y a quelques instants, le secrétaire parlementaire, qui parlait sans doute au nom du gouvernement, a porté atteinte à mes privilèges en disant—je devrais attendre de voir le hansard pour citer ses paroles exactes—que je n'avais pas le droit de poser de telles questions et que je retardais les travaux de la Chambre. Je dirais qu'en tant que député, j'ai le droit . . .